

# **FORMIBIKE / Conditions Générales de Vente ( CGV )**

## **Location de vélo type VTT électrique ( VTTAE )**

### **Conditions générales**

FORMIBIKE loue à l'emprunteur dont la signature figure sur le contrat de location..Cette location est consentie aux présentes Conditions Générales de Vente que l'emprunteur accepte et s'engage à respecter.

### **A - Obligation de l'emprunteur**

Le contrat de location s'adresse à une personne physique majeure. Le contrat de location est strictement personnel. Il n'est, par conséquent, ni cessible, ni transmissible. Plusieurs vélos peuvent figurer sur le contrat de location avec le nom de leur utilisateur, mais l'emprunteur est le seul responsable vis à vis de FORMIBIKE. Pendant la durée de la location, le ou les utilisateurs sont tenus au respect des différentes obligations découlant du Code de la Route.

La responsabilité de FORMIBIKE est expressément dérogée en cas d'inobservation de ces obligations. FORMIBIKE se réserve le droit d'apprécier la capacité des usagers à utiliser un vélo dans le cadre du service de location. L'emprunteur louant les vélos déclare que les utilisateurs sont aptes à la pratique du vélo et n'ont aucune contre-indication médicale.

### **B - Paiement de la location**

La location est payable à la signature du contrat.

Le prix de la location ne comprend pas d'assurance vol ou dégradation du vélo.

### **C - Documents à fournir**

- une pièce d'identité,
- un chèque bancaire de dépôt de garantie, si l'impossibilité de dépôt de garantie par Carte Bancaire

### **D - Dépôt de garantie**

Lors de la signature du contrat, il est demandé à l'emprunteur un dépôt de garantie sous forme de Carte Bancaire ou chèque bancaire d'une valeur de Deux Mille euros (2000,00€) par vélo à assistance électrique. Le dépôt de garantie n'est pas encaissé lors de la signature du contrat mais peut être encaissé dans les cas suivants pour régler :

- un remplacement d'accessoire(s) en cas de perte.
  - des réparations (pièces et main d'oeuvre) liées à une dégradation anormale du cycle et non réglées,
  - des frais de remboursement ( 90% valeur achat neuf ) d'un vélo en cas de vol ou de disparition.
- FORMIBIKE exercera toute poursuite utile. Ce dépôt de garantie, ou le restant suivant les réparations après éventuelle dégradation ou perte, est rendu à l'emprunteur au plus tard dans le mois suivant la restitution du vélo après éventuelle réparation chez un professionnel, et des accessoires.

### **E - Livraison et restitution**

FORMIBIKE se réserve le droit de refuser toute demande de location justifiée par l'absence de vélo disponible.

Les vélos remis au titre du contrat de location sont ceux identifiés par un numéro.

L'emprunteur reconnaît que le vélo, ainsi que les accessoires qui lui sont confiés, sont en bon état.

Le retour des vélos et de leurs accessoires doit être réalisé au plus tard à la date et à l'heure de fin de la période de location.

En cas de retard, une facturation supplémentaire sera appliquée de la manière suivante :

- 05€/vélo pour un retard de plus d'une heure (pour une location à la demi-journée ou journée).

La non restitution du vélo au jour prévu expose l'emprunteur au dépôt d'une plainte pénale pour vol et à l'encaissement du dépôt de garantie.

Le vélo est restitué par l'emprunteur à l'endroit figurant sur le contrat de location, aux date et heure prévues et en bon état. À défaut, l'emprunteur devra s'acquitter du montant de la remise en état. La remise du vélo par un tiers au nom de l'emprunteur ne saura dégager ce dernier de ses responsabilités.

La remise du vélo par un tiers au nom de l'emprunteur vaut mandat de restitué.

### **F - Utilisation du vélo**

L'emprunteur s'engage à ce que les utilisateurs figurant sur le contrat de location conduisent prudemment et respectent le Code de la Route. Il sera tenu personnellement responsable en cas de vol ou de dégradation quel

### **F – Utilisation du vélo ( suite )**

**FORMIBIKE / Conditions Générales de Vente ( CGV )**  
**Location de vélo type VTT électrique ( VTTAE )**

que soit l'auteur du dommage.

Il est interdit à l'emprunteur :

- de modifier les vélos ainsi que leurs accessoires et ou d'y effectuer des réparations,
- de sous-louer les vélos,
- de transporter un passager autre qu'à l'exception d'un enfant en bas âge à la condition qu'il soit installé dans un siège enfant agréé.

Lors de chaque période d'inutilisation du vélo, l'emprunteur s'engage à systématiquement attacher le cadre et la roue avant de son vélo à un support fixe de manière à empêcher tout dégagement du vélo (type barrière, poteau...), avec un antivol adapté fourni par FORMIBIKE.

Le port du casque est vivement recommandé ( obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans).

**G - Entretien et réparation**

L'emprunteur s'engage à restituer le vélo en bon état de fonctionnement.

De convention expresse entre les parties, il est interdit au locataire d'intervenir sur le matériel en cas de panne. Les pneus des vélos sont équipés de chambre à air avec liquide anti-crevaisson, l'emprunteur peut utiliser la pompe qui lui est fournie si la pression du ou des pneus diminue durant la location.

L'entretien du vélo est à la charge de l'emprunteur durant toute la durée du contrat. On entend par entretien toute intervention ne nécessitant pas le remplacement d'une pièce : gonflage des pneus, resserrage de la visserie avec jeux de clés fournie.

En cas de nécessité d'une réparation, l'emprunteur doit impérativement s'adresser à FORMIBIKE qui procédera à la réparation ou reprise du vélo. On entend par réparation le changement d'une pièce défectueuse : freins, chaîne, pédales, etc... Dans ce cas, les pièces défectueuses ainsi que la main-d'oeuvre ne seront pas facturées à l'emprunteur.

En cas de détérioration, de son fait ou non, l'emprunteur s'engage à régler à FORMIBIKE les frais de remise en état du vélo (aux conditions tarifaires en vigueur).

L'emprunteur ne pourra réclamer de dommages et intérêts pour trouble de jouissance ou immobilisation du vélo dans le cas de réparations.

**H - En cas de vol ou de sinistre**

L'emprunteur s'engage à déclarer à FORMIBIKE immédiatement tout accident, perte, vol ou destruction du vélo ou accessoires mis à disposition.

En cas de vol, une déclaration auprès des services de police est obligatoire.

Le montant de la réparation sera évalué par un réparateur attitré et facturé à l'emprunteur immédiatement.

En cas de vol, le dépôt de garantie sera encaissé, une déclaration auprès des services de police sera obligatoire.

En cas de non restitution du vélo à la date prévue de retour, FORMIBIKE encaissera l'intégralité du dépôt de garantie.

**I - Responsabilités et assurances**

**L'emprunteur reconnaît avoir une assurance responsabilité civile individuelle.**

couvrant sa responsabilité civile pour l'usage dudit vélo tant vis-à-vis de lui-même (et sa famille) que des tiers.

Signature de l'emprunteur Mme ou/et Mr  
avec date et mention « Lu et approuvé », :

\_\_\_\_\_